

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/03/26

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre
15 mars 2024 le **LUNDI 25 MARS 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
19 mars 2024

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -
Présents : 17 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -
Votants : 20 Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA -
Madame Sophie LOPEZ - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT –
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Christelle LEBAS – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :
Monsieur Fouad AJARRAY qui donne procuration à Madame Sophie LOPEZ
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Chantal DECOQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT

AT **Secrétaire de séance :**
Madame Corinne DOLLE

Objet : Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du financement du Centre Communal d'Action Sociale CCAS, une subvention au budget communal est accordée pour faire face aux activités des services.

Outre le fonctionnement courant des services, les aides financières attribuées aux familles en difficultés, le projet de réussite éducative, la subvention communale en complément d'autres recettes permet d'assurer l'équilibre budgétaire.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement au compte administratif 2023,

Il vous est proposé :

- D'attribuer une subvention de 244 500 € au Centre Communal d'Action Sociale.
- Les crédits seront prévus au budget primitif 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 26 mars 2024
Le Maire,
Alain CAYET.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alain Cayet", written over the printed name.